

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

26345040



Déposé
09-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1033541433

Nom

(en entier) : **NOVA-TOIT**

(en abrégé) :

Forme lgale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue des Guillemins 139
4000 Liège

Objet de l'acte : DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Il résulte d'un acte reçu par Maître Michaël LEJEUNE, notaire à Nandrin, le 7 juillet 2026, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Responsabilité Limitée "NOVA-TOIT", ayant son siège à 4000 Liège, Rue des Guillemins 139 a pris la résolution suivante :

RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION

L'assemblée décide de la modification de la dénomination sociale en « **AMAURY FRERICHS TOITURES** », en abrégé « **A.F.T.** » et, par conséquent, l'article premier des statuts est modifié comme suit :

« *La société revêt la forme d'une Société à Responsabilité Limitée. Elle est dénommée « AMAURY FRERICHS TOITURES », en abrégé « A.F.T. ».*

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Notaire Maître Michaël LEJEUNE.

Déposé en même temps : une expédition de l'acte ainsi que la coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").